

Commune de Floyon

Les Petites Nouvelles de Floyon

Tout ce qu'il s'est passé sur Floyon

De janvier à avril 2024

Informations pratiques.

Ce qu'il va se passer sur Floyon de avril à juin 2024



N°104

Avril 2024

Le Mot de Madame Le Maire

Chers Floyonnaises, chers Floyonnais,

Le 31 mars, voilà à nouveau l'heure d'été qui va chasser l'hiver. Elle va nous permettre de profiter d'un temps plus clément qu'actuellement avec ce record de pluie, et peut-être de moins consommer d'énergie pour nous chauffer et nous éclairer.

Nous attendons la livraison des ampoules leds pour tous les luminaires du village.

Je vous informe que les élections européennes auront lieu le 9 juin.

Il est encore temps de vous inscrire sur les listes électorales

Les inscriptions en ligne sont possibles jusqu'au 1er mai 2024 sur www.servicepublic.fr; et jusqu'au 3 mai 2024 en mairie avec formulaire cerfa (pièce d'identité et justificatif de domicile obligatoires).

Plusieurs faits nous ont été rapportés: entrée à vive allure dans le village, déjections canines aux entrées de propriété.

Soyons donc attentifs aux autres et respectons nos espaces communs.

Chacun peut contribuer au quotidien à participer à la bonne harmonie de notre lieu de vie et avoir un comportement plus respectueux.

Le PLUi a enfin été validé par la sous-Préfecture et je vous rappelle que vous devez déclaré tous les travaux que vous effectuez (avant démarrage de ceux-ci, et attendre l'accord pour les commencer): réfection de toiture, portail, fenêtres, porte,....

Beaucoup d'entre vous ne déclarent pas leurs travaux ou le font après travaux!!!

Alors, tous ensemble, faisons preuve de civisme, civilité et de solidarité.

Je vous souhaite d'agréables journées ensoleillées.

***Le Maire,
E.GEBHARDT***

Le Mot de Monsieur ROUSSEaux Roger

1er adjoint et adjoint aux travaux

Chers Floyonnais, chères Floyonnaises,

La météo fût une occupation principale ces derniers mois: épisodes neige et verglas; nous avons utilisé près d'une tonne de sel. Et la pluie surtout qui nous a déménagé plusieurs tonnes de cailloux, par endroit, il y a eu des trous de plus de 50cm, rue Gromesse, rue Camiaux et rue de la sartaille, nous avons découvert des drainages bouchés ou à moitié effondrés.

Les travaux des routes cette année en gravillonnage, chemin des Chapelles et Trichon; les purges ont été faites; le reste le sera au bon temps.

Cette année, la demande de subvention pour le chemin des Boeufs et rue Gromesse a été faite pour les travaux l'année prochaine.

Les tontes ont démarré un peu en retard au vu des pluie incessantes.

A l'étude, le désherbage mécanique: deux sociétés ont fait des démonstrations et il y en aura d'autres. Le choix n'est pas facile.

Une aire de stockage pour les végétaux pour les déchets de la commune est prévue cette année.

Les travaux de démolition de l'ancienne boulangerie continuent entre deux et le bardage du mur restant.

Comme chaque année, un agent en renfort est prévu début mai.

Bon printemps pour tous et bon jardinage pour les mains vertes.

Roger Rousseaux

Informations diverses

Des rires et des pleurs

DECES

CINGLAND née BOUDOUX Andrée le 22.01.2024

VANHEGHE Dominique le 18.03.2024

AUX NOUVEAUX ARRIVANTS

Nous vous remercions de vous adresser en mairie, munis de votre livret de famille et pièces d'identité, pour vous enregistrer dans notre fichier population, ainsi que tous les membres du foyer.

En cas d'impossibilité de vous rendre en mairie aux horaires d'ouverture, vous pouvez nous transmettre ces éléments avec votre adresse sur Floyon par Mail:

mairie@floyon.fr

Estival'ympique

Du lundi 5 août 2024 au vendredi 9 août 2024

Du lundi au jeudi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Le vendredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 22h00

Si vous savez que vous avez un titre à payer à la mairie (location de salle des fêtes, du terrain de foot, cantine,...) et que vous ne recevez pas l'ASAP un mois après, merci de vous rendre en mairie pour le réclamer (aux jours et heures d'ouverture) ou d'envoyer un mail si vous ne savez pas venir en mairie.

Informations diverses

HORAIRES MAIRIE

Les lundis et vendredis de 8h30 à 11h45

Les mardis et jeudis de 8h30 à 11h45 et de 13h00 à 17h30

RAPPEL: la secrétaire de mairie est présente les lundis et vendredis après-midi mais elle s'occupe de travaux qu'elle ne peut effectuer en recevant du public. De ce fait, la mairie est fermée au public.

La mairie sera fermée aux dates suivantes:

3 et 10 mai 2024

14 juin 2024

Du 8 au 27 août 2024

(ouverte uniquement le matin les 5 et 6 août 2024)

Nous vous remercions de respecter ces horaires.

Adresse mail:

mairie@floyon.fr

SITE INTERNET

PERMANENCE DU MAIRE

sur rendez-vous

Articles écrits par les élèves

Visite à la Ferme de Wattignies-la-Victoire

Par les CP-CE1, classe de Mme Camille COMIEN

« Le vendredi 22 mars, nous sommes allés visiter une ferme pédagogique.
En arrivant, Marick nous a accueillis et nous a expliqué la carte de l'Avesnois et ses productions.
Puis, nous sommes allés voir les veaux, on les a nourris et Marick nous a détaillé la vie d'une vache.
Ensuite, nous sommes allés en salle de traite où nous avons tous essayé de traire à la main.
Ce n'était pas facile!
Enfin, nous avons dégusté du lait frais, avec et sans chocolat...On s'est régalé!!!
Marick nous a aussi montré la pyramide alimentaire, que nous avons étudiée avec elle.
C'était très intéressant et nous avons passé un super moment! »

Le Carnaval

Par les CE2-CM1-CM2, classe de Mme Julie DUBAELE

« Ce vendredi 16 février 2024, l'école de Floyon a organisé et a participé au carnaval.
Le thème choisi était les pays du monde. Ce carnaval s'est effectué en trois temps : la confection des déguisements, la préparation du goûter et le défilé.

Nous avons tous choisi un pays avec notre enseignante pour pouvoir customiser nos accessoires individuellement. Les TPS, PS, MS et GS ont fabriqué des masques. Les CP et les CE1 ont fait des lunettes et des chapeaux. Les élèves de CE2, CM1 et CM2 ont fait des écharpes des pays du monde.

La veille, les maternelles et les CP ont préparé la pâte à crêpes pour que les parents d'élèves puissent les cuire le matin. De vrais pâtisseries ! Les grands étant à la piscine le jeudi après-midi, ils ont préparé des cupcakes aux pépites de chocolat le matin même du carnaval.

A 14 heures, nous nous sommes maquillés et nous avons enfilé nos accessoires pour aller faire la fête. Nous avons défilé dans les rues de Floyon accompagnés des musiciens de l'harmonie du village ainsi que des parents qui sont venus nous voir. Puis nous avons défilé individuellement sur la scène de la salle des fêtes, pour présenter le pays que nous avons choisi. Pour terminer cette après-midi festive, nous avons mangé un fabuleux goûter. Les parents ont servi les crêpes, qu'ils avaient préalablement garnies avec du chocolat, du sucre ou de la confiture, les cupcakes et les boissons. Un vrai festin !

Un grand merci aux musiciens pour leur accompagnement, merci aux parents d'élèves pour les crêpes et le service. Merci à tous les parents venus nous admirer. »

Les déjections canines

Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons. En dehors des cas précités, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe.

Article R632-1 du Code Pénal

Hors le cas prévu par l'article R. 635-8, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation.

Est puni de la même peine le fait de déposer ou d'abandonner sur la voie publique des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, en vue de leur enlèvement par le service de collecte, sans respecter les conditions fixées par l'autorité administrative compétente, notamment en matière de jours et d'horaires de collecte ou de tri des ordures.

Les personnes morales peuvent être déclarées responsables pénalement, dans les conditions prévues par l'article 121-2, des infractions définies au présent article.

La peine encourue par les personnes morales est l'amende, suivant les modalités prévues par l'article 131-41.

Ils nous ont fait confiance :

Mairies :

- La Motte-Fanjas (26)
- Rieucazé (31)
- La-Sure-en-Chartreuse (38)
- Succieu (38)
- Beaulieu (38)
- Champier (38)
- Morette (38)
- Quincieu (38)
- Charantonnay (38)
- Saint-Hilaire-de-la-Côte (38)
- Montchaboud (38)
- Saint-Vincent-de-Tyrosse (40)
- Nerbis (40)
- Forest-l'Abbaye (80)
- Godstone Village (Surrey, Angleterre)

Associations :

- Bleepy (26)
- ADAV (38)
- Teroloko (38)
- APCANBI (56)

Et d'autres encore...

Pourquoi pas vous ?



contact@auxabeillesalpines.fr



09 81 77 62 05



auxabeillesalpines.fr

ATTENTION : pensez aux attractifs !

Il est indispensable d'utiliser un attractif à frelon efficace pour attirer les frelons asiatiques dans les pièges. Pour cela, l'attractif Vespa catch de Vetopharma est parfait. Il est élaboré grâce à une méthode naturelle de piégeage, à base d'extraits de plantes et sans insecticide. Il permet de maximiser son pouvoir attractif sur les frelons sans attirer les abeilles. *Cet attractif est aussi disponible sur notre site et dans notre magasin en dosette unidose ou en bidon.*

L'unidose est recommandée pour les mairies, les communautés de communes ou les associations. Il permet d'avoir le dosage idéal pour un piégeage optimal.



Le bidon est économique lorsqu'il y a de nombreux pièges à remplir.



Qui sommes-nous ?

Magasin spécialisé dans l'apiculture depuis plus de 8 ans, nous avons pour vocation de protéger nos abeilles. Ainsi, pour lutter contre le Frelon Asiatique qui détruit nos ruchers, nous nous sommes aussi spécialisés dans cette lutte en proposant des pièges et des attractifs.

Nous proposons donc plusieurs types de pièges, de formats et capacités différentes à des prix très compétitifs. Il est possible de les acheter directement au magasin ou de les commander sur notre site internet avec la livraison DPD sous 24h.

Notre offre est un prix étudié et proposé aux mairies et communautés territoriales quelque soit la quantité.

Nous travaillons avec des apiculteurs professionnels comme amateurs, le grand public ou encore des mairies ou communautés de communes (possibilité de règlement sous mandat) ou encore des associations.

Pour plus d'informations contactez-nous :



contact@auxabeillesalpines.fr



09 81 77 62 05



auxabeillesalpines.fr

DECHETTERIE AVESNELLES

Adresse : zone d'activités du Poncheau à Avesnelles (proche du cimetière).

Tél. 03 27 61 14 72

Comment y accéder pour la première fois ?

Vous devez vous munir d'une carte, délivrée gratuitement au siège de la 3CA, à Avesnes sur présentation de la carte grise du véhicule et d'un justificatif de domicile. La carte doit être présentée au gardien à chaque passage en déchetterie.

Seuls les habitants de la 3CA peuvent obtenir cette carte.

Renseignement : 03 27 56 11 80

Apport limité à 1m3/jour

Les horaires d'ouverture :

- Lundi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30
- Mardi de 14h00 à 18h30
- Mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30
- Jeudi de 14h00 à 18h30
- Vendredi de 14h00 à 18h30
- Samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00

La déchetterie est fermée les jours fériés.

Quelques conseils utiles

- Je vérifie que mes déchets ne sont pas interdits en déchetterie.
- Je trie au préalable mes déchets par filière. Mes dépôts en seront facilités et plus rapides ; Ainsi, j'évite la file d'attente.
- Je bâche ma remorque lorsque je viens déposer des déchets verts ou cartons pour éviter qu'ils tombent en chemin.
- Si j'ai la possibilité, je viens accompagné pour le dépôt d'objets lourds.
- Avant de venir, je vérifie que j'ai bien ma carte d'accès. Je la présente au gardien à mon arrivée.
- Je dépose les déchets dans les bennes prévues à cet effet sans descendre à l'intérieur.
- Le gardien m'aide si j'hésite sur la destination des déchets ; J'écoute alors ses consignes.

Le gardien se réserve le droit de contrôler les matériaux avant d'accéder en déchetterie et d'y refuser l'accès à toutes personnes qui ne respectent pas le tri des matériaux.

Les dépôts refusés:

- les ordures ménagères
- le textile
- les bouteilles et bocaux en verre
- les déchets putrescibles à l'exception des déchets de jardin
- les déchets industriels
- les bouteilles de gaz
- les pneus poids lourds et agricoles
- les déchets à base d'amiante

les déchets représentant un danger pour la sécurité des personnes et pour l'environnement en raison de leur inflammabilité, de leur toxicité, de leur pouvoir corrosif ou leur caractère explosif (déchets phytosanitaires, acide chlorhydrique...)

Peut-on faire brûler ses déchets verts dans son jardin?

Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets ménagers (tout déchet dangereux ou non, produit par les particuliers: résidus alimentaires, emballages, bouteilles, cartons, journaux, vieux meubles, appareils électroménagers, déchets verts,...) à l'air libre.

Les déchets dits « verts » produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

Ainsi il est notamment interdit de brûler dans son jardin:

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- Les feuilles mortes,
- Les résidus d'élagage,
- Les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage,
- Les épluchures,
- ...

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie.
Vous pouvez également en faire un compost individuel.

Le Maire peut intervenir lorsqu'une personne ne respecte pas l'interdiction.

Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450€.

Les voisins incommodés par les odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur de brûlage pour nuisances.

ECONOMISER L'EAU

Un français consomme en moyenne 120 litres d'eau par jour dont 7% seulement pour son alimentation.



> **Bon à savoir** : Fuyez les fuites ! Un robinet qui goutte, une chasse d'eau défectueuse... et votre facture peut vite augmenter. La fuite d'une chasse d'eau représente une perte de près de 1000 litres/jour, un robinet qui goutte 100 litres/jour, un filet d'eau au tuyau d'arrosage 60 litres/heure. Consultez notre page conseil pour savoir comment détecter une fuite ou téléchargez la brochure Noreade "Comment économiser l'eau".

Noces d'or

Il est traditionnel de fêter certains anniversaires de mariage, particulièrement le cinquantième (les noces d'or) et le soixantième (les noces de diamant).

Cette célébration est une cérémonie de valeur symbolique issue d'une démarche volontaire des époux.

Elle n'a aucune valeur juridique ; il s'agit d'un vœu officieux.

Cependant, c'est une cérémonie très appréciée par les familles et, pour la mairie, une occasion de recevoir ses administrés dans un moment convivial et fédérateur qui contribue à la qualité des liens entre la collectivité et la population.

Pour les personnes concernées, un dossier est à retirer au secrétariat de la mairie, deux mois au moins avant la date de célébration.

Madame le Maire vous propose de célébrer les noces d'or le dimanche de la ducasse de septembre.

(Dossier à retirer au plus tard le 15 juillet).

ECOLE PRIMAIRE DE FLOYON

INSCRIPTIONS

Merci de fournir:

- livret de famille
- 2 photos
- Carnet de vaccination à jour

Contact:

- Mairie de Floyon: 03.27.59.24.55
- Mme PRISSETTE Amélie 03.27.59.21.21

**Si possible avant
le 24 juin 2024**

Les dépôts sauvages

Les procédures et les sanctions

Qu'est-ce qu'un dépôt de déchets?

D'après le code de l'environnement, l'abandon intentionnel d'un objet ou produit à un endroit donné constitue un dépôt de déchets. Trois catégories de stockage de déchets sont observables:

- installation de stockage de déchets conformes à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), recevant des déchets autorisés par l'autorisation préfectorale à laquelle ils se soumettent les installations de stockage pour déchets inertes ne sont pas soumises au régime des ICPE.
- Les décharges irrégulières dites « décharges non autorisées » souvent exploitées par les communes pour le dépôt d'ordures ménagères, les encombrants ou les déchets verts. Elles sont interdites.
- Les dépôts sauvages de déchets abandonnés par des particuliers ou des entreprises.

Qu'est-ce qu'un dépôt sauvage?

C'est un dépôt d'ordures ponctuel ou régulier de quelque nature que ce soit en un lieu où il ne devrait pas être.

Quelle autorité est compétente en cas de dépôt sauvage?

Selon l'article L2212-2-1 du Code des Collectivités Territoriales et l'article L541-3 du Code de l'environnement, le Maire détient le pouvoir de police en cas de dépôt sauvage dans sa commune.

Toute personne peut dénoncer au Maire un dépôt sauvage de déchets et lui demander de mettre en demeure le responsable de les évacuer et de les éliminer conformément à la réglementation sous un délai raisonnable.

En cas d'inaction du Maire, le Préfet peut intervenir et mettre en demeure le Maire de la commune d'agir. Dans le cas d'un refus du Maire, il se substitue à ce dernier (article L2215-1 du CGCT).

Amende pouvant aller jusqu'à 150 000€

MÉMO TRI



Affichez-moi où vous voulez !

Bien trier, c'est économiser !

LES CONSIGNES DE TRI DU COEUR DE L'AVESNOIS

EMBALLAGES PLASTIQUE, METAL ET BRIQUES ALIMENTAIRES



uniquement bouteilles et flacons en plastique

Inutile d'enlever le bouchon des bouteilles en plastique



canettes, barquettes alus, conserves, aérosols non dangereux (cf. symbole)

briques alimentaires



PAPIERS ET EMBALLAGES CARTON



jeux, livres, cahiers

publicités, prospectus

enveloppes sans fenêtre, feuilles

courriers, lettres

magazines, catalogues, annuaires



emballages carton

gobelets en carton



EMBALLAGES EN VERRE



bouteilles en verre



pots et bocaux en verre

sans bouchon ni couvercle

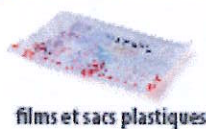


Inutile de nettoyer les emballages en verre, il suffit de bien les vider !



* sur le territoire, vous pouvez encore trouver des bacs de tri sélectif au couvercle de couleur marron, jaune, bleu ou vert.

A JETER AVEC LES DECHETS MENAGERS



films et sacs plastiques



boite d'oeuf en plastique



gobelets

mouchoirs
essuie-tout



vaisselle en porcelaine, en verre



barquettes en polystyrène



pots de yaourt



CITEO



Un doute, une question ?

03 27 56 34 53 / 06 31 98 58 48

www.coeur-avesnois.fr



BRASERO
Disponible à la location
ou prestation clés en main

Une envie, un devis
Tarifs sur demande

**PLATEAU
DINATOIRE**
Garniture au choix



**PIZZERIA
AMBULANTE**

Disponible pour tous vos
événements sur simple
demande

LA PAUSE GAULOISE

Tel. 07.71.73.35.87

Des produits essentiellement
frais, français, et faits maison

Le soir, à partir de 18h00

Mardi - ESQUEHERIES (La Petite Rue)
Mercredi - BERGUES (place)
Jeudi - ETREAUPONT (place)
Vendredi - BOUE (place)
Samedi - CATILLON (place)
Dimanche - FLOYON (place)



Pizzeria La Pause
Gauloise

Siret 811099043

Base crème

Vous hésitez?
Prenez la pizza
50/50

Base tomate

	Petite	Grande
L'ALSACIENNE <i>Mozzarella, lard, oignon, basilic</i>	7€	9€
LA MAROILLAISE <i>Mozzarella, maroilles, poivre</i>	8€	10€
LA BRETONNE <i>Mozzarella, moutarde, pomme de terre, andouille, basilic</i>	8€	10€
LA BERRICHONNE <i>Mozzarella, chèvre, miel, noix, salade, crème balsamique, basilic</i>	8€	10€
LA BRESSAINE <i>Mozzarella, poulet à la crème de curry, pomme de terre, oignon, basilic</i>	9€	11€
LA SAVOYARDE <i>Mozzarella, lard, pomme de terre, reblochon, oignon, basilic</i>	9€	11€
LA THIERACHIENNE <i>Mozzarella, lard, pomme de terre, maroilles, oignon, basilic</i>	9€	11€
LA LOCALE <i>Mozzarella, fromage de chèvre, maroilles, forme de Thierache, boulette d'écluzes</i>	9€	11€
LA MORDIQUE <i>Mozzarella, poireau, saumon, basilic</i>	10€	12€

	Petite	Grande
LA VEGETARIENNE <i>Mozzarella, tomate, poivron, oignon, champignons, crème balsamique, basilic</i>	7€	9€
LA PARISIENNE <i>Mozzarella, jambon, champignons, basilic</i>	7€	9€
LA VENDEENNE <i>Mozzarella, jambon cru, tomate, salade, crème balsamique, noix, basilic</i>	8€	10€
LA GAULOISE <i>Cheddar, jambon, bière, moutarde, oeuf, basilic</i>	9€	11€
LA PROVENCALE <i>Mozzarella, anchois, poivron, oignon, olive, basilic</i>	9€	11€
L'ESPAGNOLE <i>Mozzarella, champignons, poivron, tomate, chorizo, basilic</i>	10€	12€
LA PERIGORDINE <i>Mozzarella, gâslet, magret, tomate, pomme de terre, crème balsamique, basilic</i>	10€	12€
LA GOURMAYENNE <i>Mozzarella, lard, jambon, andouille, chorizo, basilic</i>	12€	14€
L'AMERICAINE <i>Mozzarella, viande hachée, cheddar, cornichons, oignons frits, sauce burger</i>	12€	14€

Pensez à demander la pizza du moment

TARTIFLETTE OU MAROILLETTE (env. 400g) 8€
Pomme de terre, oignon, lard, crème, mozzarella,
Reblochon Maroilles
Sur réservation la veille ou avant 15h le jour-même

D'autres prestations vous
attendent au verso



Salle des fêtes et terrain de foot

Pour louer la salle des fêtes, il suffit de vous rendre en mairie, muni:

- d'une pièce d'identité
- D'une attestation d'assurance responsabilité civile
- D'un chèque de caution de 200€
- D'un RIB (le tarif de la location sera prélevé 3 semaines avant la date de location)

Tarifs:

- pour les habitants de Floyon:
 - Sans vaisselle: 180.00€
 - Avec vaisselle: 230.00€
- pour les personnes hors commune:
 - Sans vaisselle: 230.00€
 - Avec vaisselle: 280.00€

Un forfait de 10.00€ (gaz), l'EDF et l'éventuelle casse feront l'objet d'un titre avec ASAP après la location.

Il vous sera demandé de nettoyer la cuisine, le bar, les WC; et de balayer la grande salle.

Une salle mal nettoyée sera facturée 100.00€

Pour louer le terrain de foot, il suffit de vous rendre en mairie, muni:

- d'une pièce d'identité
- D'une attestation d'assurance responsabilité civile
- D'un chèque de caution de 90€
- D'un RIB (le tarif de la location sera prélevé 3 semaines avant la date de location)

Tarifs:

- pour les habitants de Floyon: 80.00€
- pour les personnes hors commune: 120.00€

Vous pouvez également louer des tables et des chaises (si elles sont disponibles):

- 1.00€ par table
- 0.20€ la chaise

Informations utiles

Gauthier MORY: agent immobilier 06.88.74.47.70

Lalaut traiteur: livraison de repas à domicile 03.27.61.50.02

Centre auto avesnelles: mécanique carrosserie, peinture, réparations toutes marques et vente de véhicules 03.27.61.31 ou 06.24.98.36.08

La Pause gauloise: vente de pizzas le dimanche soir place de la mairie 07.71.73.35.87

Dynam'M-O: entretien de la maison, du jardin et petit bricolage 06.48.83.51.61

Camping de Chevireuil: location de salle et restauration 07.81.46.19.72

L'atelier de la gourmandise: Adeline Allaire: pâtisseries et petits fours sucrés et salés sur commande 06.84.06.73.73

Vente de thé et de miel DEBRAUWER Romain et FEUTRY Quentin 06.48.91.50.87

Color'Hair Carole Cingland coiffeuse à domicile 06.16.44.85.93

Mélanie DROUAULT: viande de bœuf angus, wagyu et veau 100% local élevés en Avesnois, en détail et en colis, sur les marchés de l'Avesnois 06.25.23.91.11

ADAR: 03.27.60.35.93

Vital services: portage de repas, petits travaux, jardinage et bricolage: 03.27.65.78.89

Martins Valentin entreprise du bâtiment 06.87.52.58.37

Chambres d'hôte le terrier MARISA Caroline 10 rue haute zone 59219 Floyon 07.89.34.25.12

Brocante

La brocante organisée par FestiFloyon aura lieu

le 16 juin de 6h à 18h

Contacts :

- Mairie 03.27.59.24.55
- Mme PALADE Delphine 03.27.64.01.41

Tarifs :

- 5 m gratuits pour les floyonnais
- 2€ le m supplémentaire pour les floyonnais
- 2€ le m pour les personnes extérieures à Floyon
- 4€ le mètre pour les professionnels

PACS du 11 décembre 2023



Lola MAGUET et Thomas Leleu se sont pacsés ce 11 décembre 2023.

Félicitations!

De la neige

Classe CP-CE1

Le 15 janvier 2024



Atelier des 5 sens aux écoles

Le 8 février 2024



La chasse prépare les Feux de la Saint Jean

Le 10 février 2024



Les membres de la chasse récupèrent le bois des tilleuls élagués pour préparer les feux de la Saint Jean qui se dérouleront le 22 juin 2024 au terrain de foot.

Carnaval des écoles Le 16 février 2024



Préparation de la pâte à crêpes par les élèves le 15 février après-midi



Défilé accompagné de la Musique Municipale

Carnaval des écoles

Le 16 février 2024



Christiane et Maria

Atelier des 5 sens

Le 19 février 2024



Loto organisé par la chasse

Le 3 mars 2024



Bourse aux vêtements organisée par le CCAS

Le 17 mars 2024



Visite à la Ferme de Wattignies-la-Victoire

Le 22 mars 2024



Exposition de tracteurs
Le 24 mars 2024
Organisée par FestiFloyon



Chasse à l'œuf aux écoles

Le 29 mars 2024

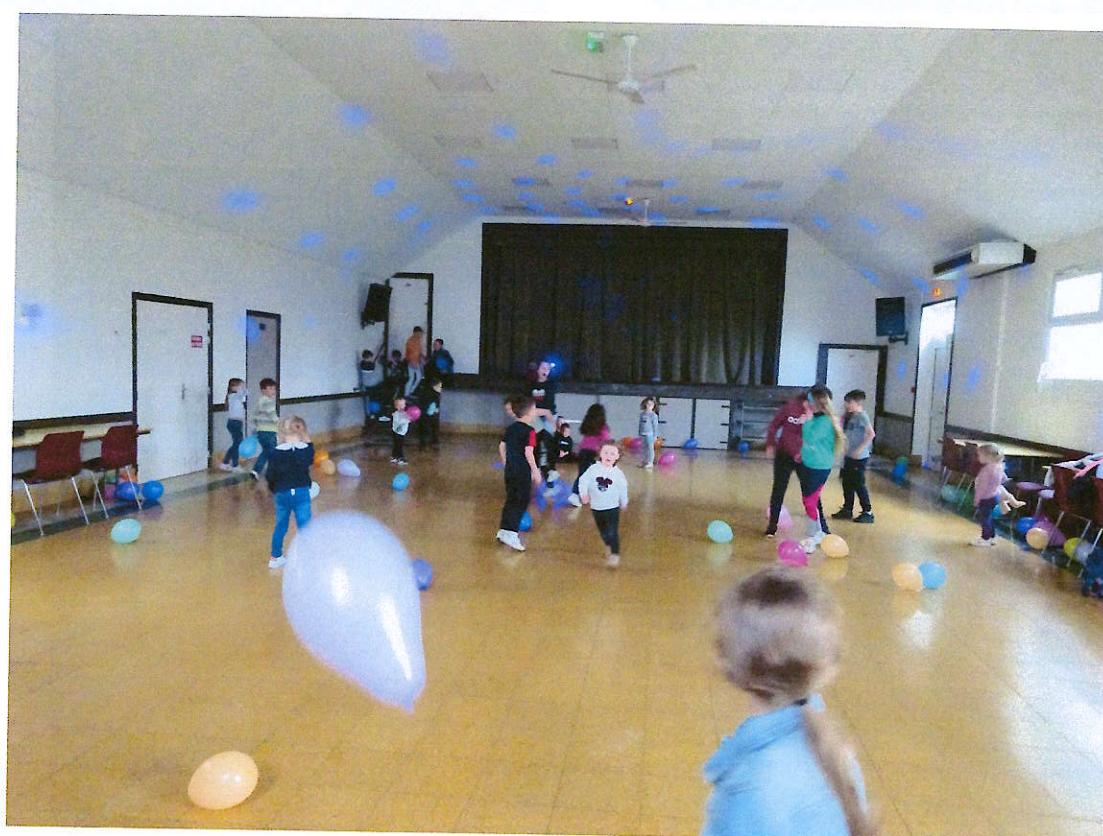


Chasse à l'œuf aux écoles

Le 29 mars 2024



Boom de Printemps
Le 29 mars 2024
Organisée par l'APEF



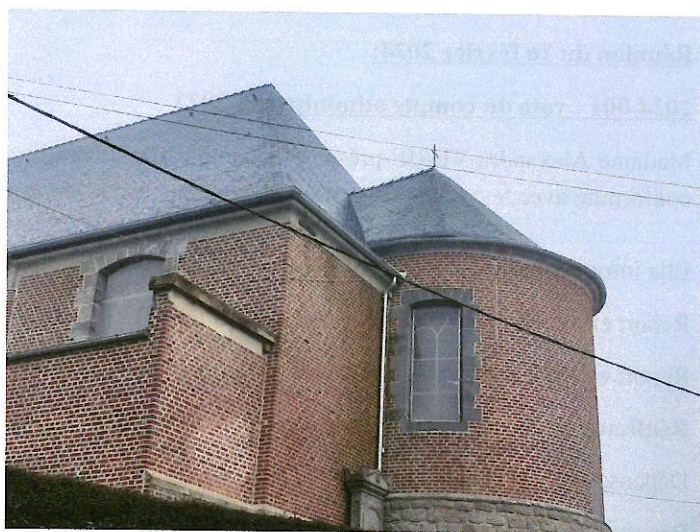
Chasse à l'œuf organisée par FestiFloyon

Le 30 mars 2024



La toiture de l'Eglise

Avril 2024



Les travaux de réfection de la toiture de l'Eglise sont terminés.



Réunion du conseil municipal

Madame COLMONT Maria est passée en CDI sur son contrat à temps non complet d'agent technique pour une durée hebdomadaire de 17 heures au 01.03.2024.

Réunion du 16 février 2024:

2024-001 : vote du compte administratif 2023

Madame Alexandra VERIE présente le compte administratif de la commune aux membres du Conseil Municipal, et certifie la conformité avec le compte de gestion 2023 présenté par le Comptable du Trésor.

Elle informe des résultats comptables qui en ressort et qui seront repris au Budget Primitif 2024 tels que ci-dessous :

Report en section de fonctionnement : 283 606.53€

Report en section d'investissement : 327 098.96€

Réalisations de l'exercice :

Dépenses de fonctionnement : 510 534.36€

Recettes de fonctionnement : 508 486.71€

Dépenses d'investissement : 363 036.11€

Recettes d'investissement : 50 561.37€

Report sur exercice 2024 :

Excédent de fonctionnement : 281 558.88€

Excédent d'investissement : 14 624.22€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le compte administratif 2023 ci-avant présenté, à l'unanimité.

2024-002 : vote du compte de gestion 2023

Le compte de gestion 2023, étant en tout point identique au compte administratif 2023, il est approuvé à l'unanimité.

2024-003 : Vote de subventions aux associations 2024

Madame le Maire, informe qu'avant de pouvoir voter le Budget Primitif, il est nécessaire de voter les subventions aux associations.

Voici les montants proposés par la commission finances après analyse des dossiers :

AFN Floyon Cartignies Boulogne	150.00 €
Club du 3 ^{ème} âge « SOURIRE »	300.00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers de Floyon	500.00 €
Musique Municipale de Floyon	1 500.00 €
Association FestiFloyon	1 500.00 €
Coopérative Scolaire	1 000.00 €
APEF Association de Parents d'Elèves	500.00 €
La Billonnière	250.00 €
Société de Chasse	700.00 €
Vie Libre Avesnois	0.00 €
Institut Pasteur de Lille	0.00 €
Amicale des cadres municipaux	0.00 €
Association les Barbeu'K	500.00 €
Le Jeune Avesnois	0.00€
Les Avesnoiseries	100.00 €
CCAS	1 000.00€

Réunion du conseil municipal

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ; le Conseil Municipal

DECIDE, à l'unanimité,
d'accorder les subventions énumérées ci-avant.

2024-004 : Gravillonnage de routes-budget 2024

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ; le Conseil Municipal

DECIDE, à l'unanimité,

D'accepter de prévoir un montant de travaux, de réfection des couches de roulement des voiries communales, s'élevant à 89 996.58 € TTC et de solliciter une subvention auprès du département (à hauteur de 50% du montant HT, soit 37 498.00€)

2024-005 : Demande d'admission en non-valeur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, l'unanimité

APPROUVE la demande d'admission en non-valeur pour la totalité, d'un montant de quatre-cent quatre-vingt dix-huit euros et soixante-six centimes (498.66 €) des redevables de la Commune de Floyon pour lesquels les poursuites engagées ont été infructueuses.

2024-006 : demande de subvention de fonctionnement à l'Association Française des Sclérosés En Plaques

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ; le Conseil Municipal

DECIDE, à l'unanimité,

de ne pas accorder de subvention de fonctionnement pour l'Exercice 2024 à l'Association Française des Sclérosés En Plaques (AFSEP).

Informations et questions diverses :

Madame le Maire informe les conseillers que les élections européennes se dérouleront le 9 juin 2024.

Monsieur Roger ROUSSEAU propose de procéder au bardage du mur attenant à la propriété voisine de la maison située rue Constant Tordeux, il précise que ces travaux seront réalisés en régie.

Madame le Maire informe les conseillers qu'une réunion se tiendra en mairie le 15 mars à 14h30 concernant le projet des futurs lotissements, en présence de PARTENORD et de Mme VENDEVILLE de la communauté de communes. En effet, PARTENORD nous a annoncé qu'il ne pourrait pas financer le projet seul.

Madame le Maire informe les conseillers qu'une offre paraîtra dans le journal communal concernant la vente de bois.
En effet, il y a 15 charmes à élaguer.

Madame le Maire rappelle que la date limite des candidatures pour la vente d'herbe est fixée au 11 mars.

Madame le Maire demande à Mr SIMAR s'il peut établir un devis pour les pneus du caterpillar.

Madame le Maire rappelle que le stop aux Bruniers n'a toujours pas été posé.

Monsieur ROUSSEAU le fera dès que le temps le permettra.

Madame le Maire rappelle que les réunions d'association doivent se dérouler dans leurs salles ou à la salle des Réseaux et non en mairie, et encore moins sans son autorisation.

Un conseiller expose des soucis concernant les heures de Maria COLMONT.

Une conseillère demande pourquoi il n'a pas été mentionné que Mme COLMONT Maria était passée en CDI dans le journal communal. La secrétaire de mairie explique que le CDI se faisant de droit, aucune délibération n'a été prise et un encart n'allait pas être fait pour cela. En effet, si les précédentes délibérations sont lues, il y est explicitement mentionné qu'au-delà de 5 années, le contrat se transformait en contrat à durée indéterminée.

Une conseillère revient sur la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat. En effet, le décret a mal été compris par Mme le Maire, la secrétaire de mairie, les agents et les conseillers eux-mêmes ; les primes sont bien à la charge de la commune.

Réunion du conseil municipal

Une conseillère a relevé une erreur dans le journal communal. Un « s » a été mis à Lola et une erreur de prénom a été faite (Nicolas au lieu de Thomas). La secrétaire de mairie s'en excuse. Madame le Maire rappelle qu'elle a déjà demandé plusieurs fois à cette conseillère de venir relire le journal communal et qu'elle ne vient jamais. En effet, aucune réponse au mail n'a été faite. Cette dernière demande à ce que le prochain lui soit envoyé par mail pour relecture.

Une conseillère expose que la mairie n'est jamais ouverte. Madame le Maire explique qu'elle est fermée au public les lundis et vendredis après-midi et que nous avons régulièrement des pannes de téléphone.

Une conseillère informe que le site n'est jamais mis à jour. La secrétaire de mairie rappelle qu'elle n'a pas la main dessus mais qu'il s'agit d'un prestataire extérieur auquel elle envoie les informations et que cela met du temps à être mis sur le site.

Un conseiller informe que Papeux va passer à 30km/h, et explique qu'un habitant a demandé si le Petit Floyon pouvait également passer à 30km/h.

Réunion du CCAS

Réunion du 9 février 2024:

2024-001 : organisation d'une bourse aux vêtements et jouets

Madame le Maire, Présidente du CCAS, propose aux membres du CCAS d'organiser une bourse aux vêtements et jouets le dimanche 17 mars 2024 de 10h à 17h à la salle des fêtes de Floyon.

Il y aura :

petite restauration

Buvette

40 tables à 3.00€ chacune

L'association « l'APEF » tiendra la caisse de cette manifestation et reversera les bénéfices sous forme de don au CCAS de Floyon.

Le Conseil d'administration,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Présidente du CCAS,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'organiser la bourse aux vêtements et jouets le dimanche 17 mars 2024 à la salle des fêtes de Floyon.

2024-002 : Acceptation de dons

Madame le Maire, Présidente du CCAS, a accusé réception d'un don :

Association FESTIFLOYON pour un montant de 1 386.21€

Suite au marché de Noël organisé par les associations au profit du CCAS.

Madame le Maire demande aux membres de l'administration s'ils acceptent ce don.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, décide d'accepter ce don pour un montant total de 1 386.21€.

Informations et questions diverses :

Il est décidé des tarifs de la buvette et petite restauration de la bourse aux vêtements et jouets du 17 mars 2024

Séverine DESJARDIN s'occupe de faire les affiches pour lundi et les membres du CCAS passeront en mairie pour faire de la publicité un peu partout.

La salle sera préparée le 15 mars au soir après la réunion pour le budget primitif 2024.

Madame le Maire va demander à Cécile BOUTILLIER si elle veut toujours faire partie du CCAS.

Les membres du CCAS informent que les personnes bénéficiaires du colis de Noël étaient satisfaites et ont remercié pour le contenu de ce dernier.

Réunion du 15 mars 2024:

2024-003 : Vote du C.A. 2023

Madame le Maire, présente le Compte Administratif 2023,

Dépenses fonctionnement: 5 676.88€

Recettes fonctionnement: 3 544.47€

Dépenses investissement: 0.00€

Recettes investissement: 24.00€

Report N-1 excédent fonctionnement: 4 231.71€

Report N-1 excédent investissement: 364.91€

Réunion du CCAS

Sur le rapport de Madame la présidente et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

DECIDE

D'adopter le compte administratif 2023.

2024-004 : Vote du Compte de Gestion 2023

Madame le Maire, présente le Compte de Gestion 2023,

Le compte de gestion étant en tout point identique au compte administratif et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

DECIDE

D'approuver le compte de gestion 2023.

2024-005 : Vote du budget primitif 2024

Madame le Maire, présente le Budget Primitif 2024,

Excédent fonctionnement: 2 099.30€

Excédent investissement: 388.91€

Dépenses et recettes fonctionnement: 6 985.51€

Dépenses et recettes investissement: 388.91€

Sur le rapport de Madame la Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

DECIDE

D'approuver le Budget Primitif 2024.

Informations et questions diverses :

Madame le Maire propose aux membres du CCAS d'organiser une brocante le 15 septembre 2024. Il y a le concert de 11h00 à 12h00.

Il faudra faire les marquages la veille, placer les exposants le matin à 6h00 et tenir une buvette.

Une association tiendra le fond de caisse et fera la restauration.

Concernant les tarifs : 2€ le mètre pour les particuliers (5m offerts aux habitants de Floyon), 4€ le mètre pour les professionnels

Les membres semblent partants.

Un courrier va être fait aux associations pour savoir lesquelles seraient partantes pour aider.

COMMUNE DE FLOYON

CONCOURS 2024

Maisons fleuries

**Participez à l'embellissement de votre commune
En vous inscrivant au concours des maisons fleuries
Organisé par la commune de Floyon**



Concours ouvert à tous les habitants de la commune

Pensez à déposer votre bulletin d'inscription à la Mairie avant le 26.05.2024

Les résultats et prix seront remis lors de la Fête communale en Septembre 2024

À VOS PLANTS ET VOS BINETTES !



Coupon réponse :

Nom et Prénom :

Adresse :

Accepte de participer au concours des maisons fleuries 2024

Le Centre hospitalier du Pays d'Avesnes vous ouvre ses portes pour une offre de soins de proximité en vous proposant un plateau de consultations avancées et un service d'échographies et radiographies conventionnelles.

Dans un souci de satisfaire au mieux les besoins du territoire, veuillez trouver ci dessous les consultations proposées:



Addictologie



- Dr Yguel / Dr Darras
- Dr Djerourou/ Dr Bennani
- Dr Ouendi

Secrétariat : 03.27.56.55.18

03.27.56.55.68

HDJ Maubeuge : 03.27.58.03.37

Lundi
13h30-16h30

Mardi
14h30-16h30

Mercredi
9h30-16h30

Jeudi
9h-16h30



Céphalées

- Dr Delattre

Rendez- vous uniquement sur demande du médecin traitant.

Mercredi
9h00-12h00



Gériatrie



- Dr Nalin / Dr Paris

Secrétariat : 03.27.56.44.97

Lundi et
vendredi
13h30-17h



Néphrologie

- Dr Painchart

Secrétariat : 03.27.56.55.56

Mercredi
14h-15h30
Tous les 15
jours



Rhumatologie



- Dr Iberraken-Benidir

Secrétariat : 03.27.56.55.56

Mardi
9h30-13h30



Urologie



- Dr Yakoubi

Secrétariat : 03.27.56.55.56

Mardi
13h15-16h
Tous les 15
jours



Allergologie/Apnée du sommeil



- Dr Khouader

Secrétariat : 03.27.56.55.82

Selon calendrier
Prise de rendez-vous
par téléphone ou
Doctolib



Douleur

- Dr Delattre

Prise de rendez-vous le matin au CETD Valenciennes : 03.27.14.32.92

Vendredi
1x/mois



Gynécologie/Obstétrique

- Sages-femmes Fourmies

Secrétariat : 03.27.56.47.20

Lundi
1x/mois

- Sages-femmes CH Maubeuge

Secrétariat : 03.27.69.87.17

Lundi
1x/mois



Plaies et cicatrisation



- Dr Ouzerrout

Secrétariat : 03.27.56.44.97

Mardi
14h-17h



Traumatologie



- Dr Ben Halima

Secrétariat : 03.27.56.55.56

Mercredi
10h00-
12h00



Radiologie- Mammographie Echographie



- Dr Campine/ Dr Carpentier

• Dr Dieux / Dr Dumont

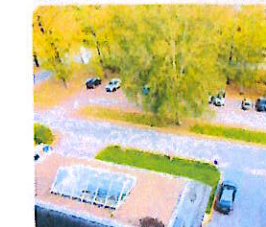
• Dr Fichet / Dr Licops

Secrétariat : 03.27.56.55.56

Du Lundi
au
Vendredi
8h-17h



- Prise de Rendez-vous possible sur Doctolib



Société de Chasse de Floyon

Terrain de foot

dès 19h00

SAMEDI 22 JUIN



Feux de la Saint Jean



Apéritif
Jambon grillé
Pommes de terre grenaille
Salade
Fromage
Dessert
(boissons non comprises)

Adultes : 18€
Enfants de 6 à 12ans : 8€
Enfants - de 6ans : Gratuit

Réservations obligatoires
au plus tard
Le 12 juin

03.27.61.33.67 ou 06.18.44.91.00 ou
07.89.00.12.75



IPNS

GALA DE L'HARMONIE DE FLOYON



**ACTIVEMENT
RECHERCHE LE
CHEF**



**18 MAI 2024 À 20H SALLE
DES FÊTES DE FLOYON**

une récompense pour
toute personne qui
nous donnera des
informations sur sa
cachette

**NOUS VOUS
ATTENDONS
NOMBREUX**

**LA CHORALE DE
LA CAPELLE NOUS
AIDE DANS NOTRE
RECHERCHE**

**PETITE RESTAURATION ET
BUVETTE SUR PLACE**



1000

A venir...ça se passera à Floyon le...

Avril 2024

Le 28: repas dansant organisé par le Club Sourire

Mai 2024

Le 8: défilé - Rendez-vous à 9h45 à l'Eglise

Le 18: soirée de gala organisée par la musique municipale

Le 20: loto organisé par le Club Sourire

Juin 2024

Le 9: élections européennes

Le 16: ducasse et brocante

Le 22: Feux de la Saint Jean organisés par la chasse au terrain de foot

Le 28: fête des écoles à la salle des fêtes

Juillet 2024

Le 14: défilé - Rendez-vous à 19h45 à l'Eglise

Août 2024

Le 4: concours de billon au terrain de foot

Du 5 au 9 août 2024: Estival'ympique organisé par la 3CA

